

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq janvier à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune se sont réunis à la Mairie de PETOSSE.

Date de convocation : 20 janvier 2023

Étaient présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Étaient excusés :

La séance a débuté à 20h00.

1 - Madame Claude PELLETIER est désignée secrétaire de séance.

2 - Sur proposition du Maire, le Conseil accepte de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Prix de vente des parcelles dans le lotissement « Les Vignes » Tranche 4
- Demande de subvention DETR 2023

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2022
- CCPFV : - Commissions Intercommunales
  - Point sur les avancées des Projets Intercommunaux
  - Ouverture d'une halte Ferroviaire
- Eoliennes : Chartre
- Dispositif Argent de Poche
- Salles communales : Conditions de location et tarifs
- Lotissement « Les Vignes » T3 : Modification des prix de vente des 2 parcelles restantes
- Questions diverses

## N° 2023JANV-01 - ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail, le 20 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ARRÊTE le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2022.

## CCPFV - COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- **Comité de Pilotage - référent vélo** : Suite à l'étude en cours sur la construction de stratégies cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes, Madame Louissette PELLETIER informe que la commune de Petosse s'est positionnée pour la création d'une piste du Bourg à L'Hermenault.
- **Pôle de Proximité** : Suite à la réunion du Pôle de proximité, Monsieur le Maire explique qu'il a été décidé de mutualiser des services, dont certains peuvent être subventionnés par la communauté de communes. En effet, celle-ci a décidé d'octroyer un budget à chaque Pôle sur des projets d'investissement mutualisés ou non.

Les projets retenus pour le Pôle de proximité sont les suivants :

- Mutualisation de la réfection des terrains de tennis et de leur entretien (subventionnable par la communauté de communes à hauteur de 50%),
  - La signalisation horizontale et verticale,
  - La maintenance des extincteurs
  - L'achat de pellets
  - La maintenance et contrat d'entretien des aires de jeux
- **Correspondant Risques naturels** : Monsieur Patrick BASTIEN explique qu'il a participé à une réunion d'information, organisée par ENEDIS avec le soutien de l'association des Maires et de la Préfecture, sur la présentation du réseau des correspondants risques naturels. Cette rencontre a été l'occasion d'évoquer différents points tels que :
    - Les vigilances météorologiques auxquelles peuvent être soumis le département (vents violents / orages ...)
    - Les différents niveaux (orange / Rouge ...)
    - L'activation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), vérifier si la commune en possède un, sinon il devra être établi obligatoirement suivant le dernier texte de novembre 2021,
    - La présentation du réseau électrique et ses actualités,
    - Les missions et le rôle des référents communaux pour faciliter la communication avec ENEDIS et mieux anticiper la gestion de crise.
  - **Commission Environnement et PCAET** : Monsieur Patrick BASTIEN rapporte que plusieurs points ont été abordés lors de cette commission :
    - « Mon jardin qui bourdonne » : le Parc du Marais Poitevin lance un appel à candidatures auprès des communes du territoire, pour la création de jardins favorables pour accueillir des abeilles sauvages. Seules les communes du Parc peuvent postuler. Petosse ne peut candidater.
    - Des opérations de plantations sont réalisées en partenariat avec les écoles. Une opération est en cours avec l'école de la commune.
    - La concertation sur l'éolien : les élus de la commission souhaitent que la Charte du développement des projets éoliens soit présentée en amont, à chaque Conseil Municipal de chaque commune du territoire, avant la présentation en Conseil communautaire.
    - Le Guichet Unique de l'Habitat rappelle qu'il est présent pour toutes informations et accompagnement pour les projets solaires pour les particuliers.
  - **Commission Aménagement du Territoire** : Monsieur Patrick BASTIEN expose qu'il a été question lors de la réunion :
    - De l'attribution pour chaque Pôle de proximité de la communauté de communes une subvention « Fonds de concours » pour un ou des projets d'investissement, jusqu'à 120 000 € par pôle sur la durée du mandat.
    - Du devenir de la ligne SCNF Fontenay-le-Comte / Niort, de la poursuite de la voie Verte,
    - D'une réflexion sur la création d'une base de données sur les logements vacants sur chaque commune.

## **N° 2023JANV-02 - MOTION RELATIVE À L'OUVERTURE D'UNE HALTE FERROVIAIRE DU PAYS FONTENAY-VENDEE**

Monsieur le Maire fait lecture du projet motion relative à l'ouverture d'une Halte ferroviaire du Pays de Fontenay-Vendée que souhaite déposer la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour 12 Voix et 1 abstention (Christian BOUGUÉ) :

- **DEMANDE** que l'offre de développement de la ligne ferroviaire Nantes - Bordeaux intègre la création d'une offre périurbaine incluant la réouverture de la halte ferroviaire de Fontenay-Velluire.

- **DEMANDE** que la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée poursuive son engagement dans le cadre de sa compétence mobilité, à participer, aux côtés de la Région des Pays de la Loire, à l'étude et à la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les liaisons entre la gare de Fontenay-Velluire et le bassin d'emplois, de développer l'intermodalité, notamment à travers la création d'une maison des mobilités, les liaisons douces, le covoiturage, etc.

### **N° 2023JANV-03 - CHARTE DU DÉVELOPPEMENT DES PROJETS ÉOLIENS**

Monsieur le Maire explique que, suite au développement éolien ces dernières années sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée, les élus de la Communauté de communes ont engagé une réflexion pour accompagner et maîtriser ce développement sur le territoire.

Plusieurs réunions de travail ont été réalisées, incluant des témoignages d'experts, des visites d'observation du paysage et des moments d'échanges collectifs.

Cette réflexion a permis de faire émerger 5 grands principes, constituant la « charte du développement des projets éoliens » :

- ✓ Respect des zones d'implantation,
- ✓ Transparence et concertation tout au long du projet,
- ✓ Évitement, réduction et compensation des impacts du projet,
- ✓ Financement et fiscalité territorialisés,
- ✓ Maîtrise de l'avenir des parcs existants.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de la « Charte du développement des projets éoliens » et demande au Conseil de se prononcer sur celle-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire, ÉMET un AVIS FAVORABLE à cette Charte avec 12 voix Pour et 1 Abstention (Yves-Marie BOUCHER).

### **DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Madame Magalie RENAUDIN informe que la Commission Jeunesse souhaite mettre en place le dispositif Argent de Poche sur la commune.

Ce dispositif donnerait la possibilité aux adolescents de la commune d'effectuer des petits chantiers, d'ordre environnemental entre autres. Ces missions auront lieu pendant les vacances scolaires et seront effectuées sur des demi-journées. Un budget devra être alloué à ce dispositif.

Le Conseil Municipal est favorable à la mise en œuvre de ce projet.

### **N° 2023JANV-04 - SALLE COMMUNALE - CONDITIONS DE LOCATION ET TARIFS**

M. le Maire souhaiterait revoir les conditions d'utilisation de la salle communale de l'Aubrière pour les Associations et propose, au Conseil, d'accorder une gratuité par an, pour les associations communales d'intérêt public local, hors consommations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ DÉCIDE d'accorder une gratuité par an pour les Associations Communales d'intérêt public local, les consommations d'électricité, gaz et eau restant à leur charge,
- ✓ DÉCIDE de modifier les tarifs suivants, applicables aux conventions signées après le 25 janvier 2023 :

Consommations	
	Tarifs facturés location
EAU	5 € / jour (forfait)
ÉLECTRICITÉ	0,40 € / KWH
GAZ/Kg	1,50 €

- ✓ DIT que le prix des consommations pourra être révisé au moment de l'élaboration de la facture.

#### **N° 2023JANV-05 - PRIX DE VENTE DES PARCELLES DANS LE LOTISSEMENT « LES VIGNES » TRANCHE 4**

Les travaux pour l'aménagement du lotissement ont été effectués, le géomètre a réalisé le bornage définitif de chaque parcelle, résultant des modifications de surface sur chacune. Il convient donc d'ANNULER ET DE REMPLACER la délibération n°2021NOV-64, en modifiant la superficie à commercialiser, engendrant un nouveau coût de revient

Les travaux d'aménagement du Lotissement « Les Vignes » Tranche 4 vont bientôt débuter. Monsieur le Maire propose de valider un prix de vente au m<sup>2</sup> pour les parcelles de la tranche 4 du Lotissement « Les Vignes ».

Le montant de l'opération s'élèverait à 376 509 TTC pour une superficie à commercialiser de 13 131 m<sup>2</sup> (22 lots), ce qui correspond à un prix de revient à 28,67 € TTC.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le prix de vente des lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ VALIDE le prix du m<sup>2</sup> à la vente, pour les parcelles du Lotissement « Les Vignes » Tranche 4, à 31 € TTC,
- ✓ DIT que les pièces administratives seront déposées à l'office notarial SELARL Hélène AUVINET et Manuela CHATEIGNER à l'Hermenault (85)
- ✓ AUTORISE le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

#### **N° 2023JANV-06 - LOTISSEMENT « LES VIGNES » T3 : PRIX DE VENTE DES PARCELLES N° 10 ET 13**

Monsieur le Maire souhaite relancer la communication pour la vente des parcelles n°10 et n°13, sur le lotissement « Les Vignes » T3.

Il propose, pour une meilleure visibilité et publicité, de mettre un panneau d'affichage sur chacune avec le prix du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ AUTORISE le Maire à afficher, sur chacune des 2 parcelles, le prix de vente, soit :
  - 19 990 € TTC pour le lot 10 (707 m<sup>2</sup>)
  - 25 000 € TTC pour le lot 13 (885 m<sup>2</sup>)
- ✓ AUTORISE le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente de ces lots.

#### **N° 2023JANV-07 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), une subvention dédiée à la rénovation énergétique peut être octroyée pour l'année 2023.

Considérant que les travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie peuvent entrer dans ces critères, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter ce projet au titre de la DETR 2023.

Le Maire précise que l'estimatif a été réévalué par l'architecte, suite à des nouveaux éléments techniques et des modifications du projet, à 363 786,00 € HT, suivant le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
MOE / Bureau de contrôle	34 000,00 €	Subvention Préfecture (DETR/DSIL)	218 271,60 €	60,00 %
Démolition / Gros Œuvre	50 160,00 €	Autres aides publiques obtenues (SyDEV, ADEME)	70 000,00 €	19,24 %
Couverture / Enduits extérieurs	47 850,00 €			
Electricité / Chauffage / Plomberie	55 480,00 €			
Menuiseries extérieurs et intérieurs	72 656,00 €			
Cloisons - isolations - plafonds	44 080,00 €			
Accessibilité	26 000,00 €	Sous-total	288 271,60 €	79,24 %
Carrelage / Peintures / Finitions	23 560,00 €			
Assainissement autonome	10 000,00 €	Emprunt		
		Autofinancement	75 514,40 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	75 514,40 €	20,76 %
<b>Total dépenses</b>	<b>363 786,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>363 786,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Le Maire expose que ce projet peut être subventionné jusqu'au taux plafond de 60% du montant HT. Le dossier doit être déposé avant le 31 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- ✓ SOLLICITER une subvention au titre de la DETR 2023, pouvant aller jusqu'au taux plafond de 60 %, pour le projet cité ci-dessus.
- ✓ AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

## DIVERS

Enquête sport : Suite à l'enquête qu'il a réalisée auprès des habitants de Petosse, M. RAUD a eu 7 retours par internet et 3 retours par courriers. Le projet sportif reste en suspens.

RASED : Un nouveau psychologue scolaire a été recruté au sein du RASED dont dépend la Commune, ainsi qu'une enseignante spécialisée qui intervient à l'école deux jours par semaine.

Grève du 31 janvier : Organisation du remplacement des agents participants au mouvement de grève pour la journée du 31 janvier.

Rampe d'accès pour l'Eglise : Un devis doit être demandé pour l'achat d'une rampe d'accessibilité pour l'entrée de l'Eglise, tout en correspondant à l'agencement du bâtiment.

Consultation bancaire : Le Conseil autorise Monsieur Florian BEL KADI à consulter les établissements bancaires pour un prêt afin de pallier aux éventuelles augmentations des coûts et de soulager l'investissement actuel.

Le secrétaire de séance  
Claude PELLETIER



Le Maire  
Yves-Marie BOUCHER

